

Lausanne, le 15 avril 2019

## Appel à cotisation 2019 – rappel cotisations 2017-2018

Chères et chers collègues,

Veillez trouver dans la présente l'habituel appel à cotisation pour 2019, soit :

- étudiants                      € 10.-
- membre régulier            € 25.-
- couples                        € 35.-

Merci aux membres ayant déjà versé leur cotisation.

Le règlement de la cotisation 2019 et des années 2017-2018 au prochain colloque reste évidemment possible.

Toutefois, pour vous éviter d'apporter avec vous 1-3 ans de cotisation en cash, je vous invite à effectuer votre versement directement sur nos comptes :

par **e-banking** ou **virement bancaire** sur compte euro au nom de Yves Dubois, BNP PARIBAS, n° 792812, code BIC/Swift : BNPA FR PP ANC, code IBAN FR76 30004 00448 00001123541 57, à Evian-les-Bains.

(pour les résidents en Suisse: sur CCP de l'AIPMA n° 10-17190-0, PostFinance, Nordring 8, CH - 3030 Berne ; code BIC/Swift : POFICHBE, code IBAN : CH62 0900 0000 1001 7190 0).

et de me confirmer votre versement par un simple e-mail à l'adresse : [Yves.Dubois@unil.ch](mailto:Yves.Dubois@unil.ch)

Je reste à disposition pour informer chacun de l'état actuel de ses cotisations.

En vous remerciant de votre soutien aux efforts et aux buts de l'AIPMA, je vous prie de recevoir, chères et chers collègues, mes salutations les meilleures.



Dr Y. Dubois  
Trésorier de l'AIPMA